



# Compte rendu par extrait du Conseil Municipal du 20 septembre 2010

Monsieur le Maire salue l'assemblée et ouvre la séance à 20 heures 15.  
Il annonce la démission de Marie-Ange LEMIGNON, Conseillère Municipale déléguée à compter du 21 septembre 2010, suite à son déménagement en Bretagne.  
M. Sylvain MOUGEL est désigné pour exercer les fonctions de secrétaire.  
Le procès verbal de la séance du 28 juin 2010 est approuvé sans observation.  
Il est ensuite procédé à l'examen des questions portées à l'ordre du jour :

## FINANCES

### CESSION KUBOTA AUX ETS BALTHAZARD

La Commune de LA BRESSE fait l'acquisition d'un microtracteur d'une valeur de 28 363,00 € HT - 33 922,15 € TTC pour les services techniques municipaux auprès des Ets BALTHAZARD de ORBEY. Il est prévu que ces derniers reprennent l'ancien équipement soit le tracteur KUBOTA.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve la cession du matériel TRACTEUR KUBOTA pour un montant de 7 500 € HT soit 8 970,00 € TTC.

### AIDE FINANCIERE COMMUNALE POUR L'ACCES AUX ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES

Par délibération du 27 mai 1977, la Commune de LA BRESSE a décidé d'allouer aux familles bressaudes une aide pour chaque enfant effectuant un séjour en centre aéré, camp ou colonie de vacances.

Les montants et modalités de versement ont été redéfinis par délibérations du 16 juin 1978 et du 22 avril 1988. Ainsi depuis 1988, peuvent bénéficier de cette aide les familles présentant des bons vacances délivrés par la CAF - calculés selon le quotient familial - pour des séjours en colonies ou centres de vacances collectifs.

La Commune verse alors un complément de 40 % du montant payé par la CAF avec un plafond limité au coût total du séjour.

Il est proposé d'étendre cette mesure aux activités extrascolaires de loisirs et culture notamment proposées par la Maison des Loisirs et Culture de LA BRESSE.

Mme Claudine VINCENT-VIRY ajoute qu'il s'agit d'aider davantage de familles selon le quotient familial.

A la demande de Mme Myriam MOUGEL, il est précisé que cette aide est accordée uniquement pour les enfants.

Mme VINCENT-VIRY ajoute que cette aide est ouverte à tous les utilisateurs de bons CAF et associations.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Mme Vincent-Viry, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des présents, décide d'étendre l'aide accordée aux enfants aux activités extrascolaires de loisirs et culture.

### EXONERATION DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

#### - POUR ACTIVITES THEATRALES ET CINEMATOGRAPHIQUES

Par délibération du 15 septembre 2008 et selon les dispositions de l'article 1464 A du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal a décidé d'exonérer totalement de taxe professionnelle l'activité Théâtre et Cinéma sur la Commune de LA BRESSE.

Suite à la réforme de la Taxe Professionnelle, le Code Général des Impôts autorise les Collectivités à accorder une exonération totale ou partielle de cotisation foncière des entreprises (CFE) en faveur de certaines catégories d'entreprises de spectacles vivants (Théâtres) ou cinématographiques sous condition de réaliser moins de 450 000 entrées au cours de l'année précédant celle de l'imposition et de bénéficier d'un classement « art et essai » au titre de l'année de référence.

L'activité cinéma de la M L C et le théâtre répondant aux conditions énoncées, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide l'exonération totale de C F E pour les activités « THEATRE » et « CINEMA » sur la Commune de LA BRESSE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Il est à noter, en application du 1 de l'article 1586 nonies du CGI, que dès lors qu'une collectivité prend une délibération en faveur d'une exonération en matière de CFE, cette délibération entraîne, à la demande de l'entreprise, application de l'exonération correspondante en matière de CVAE.

Arrivée de M. Jérôme MATHIEU

#### - POUR LES CREATIONS D'ENTREPRISE OU REPRISES D'ENTREPRISE EN DIFFICULTE

Par délibération du 15 décembre 2008 et selon les dispositions de l'article 1465 et 1465B du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal a décidé d'exonérer totalement de taxe professionnelle, pour une durée de 3 ans, les créations d'entreprise ou reprises d'entreprise en difficulté sur la commune de LA BRESSE.

Suite à la suppression de la TP, le Code Général des Impôts autorise les Collectivités à accorder une exonération totale ou partielle de cotisation foncière des entreprises (CFE) aux entreprises répondant aux mêmes conditions que pour l'exonération de TP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'exonération totale de C F E pour les créations d'entreprise ou reprises d'entreprise en difficulté pour une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Il est à noter, en application du 1 de l'article 1586 nonies du CGI, que dès lors qu'une collectivité prend une délibération en faveur d'une exonération en matière de CFE, cette délibération entraîne, à la demande de l'entreprise, application de l'exonération correspondante en matière de CVAE.

M. le Maire précise qu'une harmonisation entre la commune et la Communauté de Communes est nécessaire.

## MARCHES PUBLICS

### AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

#### - N° 1 - PROGRAMME DE VOIRIE 2010 - LOT REPROFILAGE DE CHAUSSEES AUX ENROBES A CHAUD - MARCHÉ SAMPIETRO REMIREMONT -

Le code des marchés publics prévoit en son article 20 la possibilité de conclure des avenants au marché. Ces avenants peuvent porter sur des travaux ou des prestations supplémentaires ou en moins, à condition de ne pas modifier l'économie du marché. L'avis de la Commission d'Appel d'Offres est requis pour les marchés à procédure formalisée et lorsque le montant des avenants est supérieur à 5% du montant du marché initial. En l'espèce, il s'agit d'un marché à procédure adaptée, l'assemblée délibérante doit statuer sur celui-ci pour autoriser l'exécutif à le signer car cet avenant entraîne une augmentation du montant du marché initial supérieure à 5%.

##### Objet de l'avenant :

M. Claude THIRARD précise qu'il s'agit d'un ajustement des quantités d'enrobés

- Réalisation de travaux supplémentaires découlant de l'exécution du marché.

<input type="checkbox"/> Montant HT du marché .....	47 850,00 €
<input type="checkbox"/> Montant de l'avenant n°1 .....	3 225,20 €
<input type="checkbox"/> Montant HT du nouveau marché .....	51 075,20 €
<input type="checkbox"/> TVA à 19,6 % .....	10 010,74 €

**Nouveau montant TTC du marché ..... 61 085,94 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le présent rapport et autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'avenant correspondant.

#### - N°2 AU MARCHÉ D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX HTA-BT "PRE DU BEGUE - ROCHER DES BAS" ET "LES BARAQUES"

Le code des marchés publics prévoit en son article 20 la possibilité de conclure des avenants au marché. Ces avenants peuvent porter sur des travaux supplémentaires ou en moins, à condition de ne pas modifier l'économie du marché. L'avis de la Commission d'Appel d'Offres est requis lorsque le montant des avenants est supérieur à 5% du montant du marché initial. Ainsi, il est proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer, sur l'avis émis par la Commission d'Appel d'Offres qui se réunira le lundi 20 septembre 2010, concernant ce projet d'avenant.

##### Objet de l'avenant :

- Réalisation de travaux supplémentaires découlant de l'exécution du marché.

M. Jean-Pierre SAVOYE précise que ce chantier a connu quelques imprévus sous la route et les trottoirs (eau...) et a nécessité des fouilles supplémentaires (1500 ml d'enfouissement au total)

<input type="checkbox"/> Montant HT du marché .....	217 081,40 €
<input type="checkbox"/> Montant de l'avenant n°3 .....	38 835,64 €
<input type="checkbox"/> Montant HT du nouveau marché .....	255 917,04 €
<input type="checkbox"/> TVA à 19,6 % .....	50 159,74 €

**Nouveau montant TTC du marché ..... 306 076,78 €**

M. SAVOYE précise que 60 % du réseau HTA est enfoui, et près de 50 % du réseau BT sur la commune.

M. MARCHAL fait remarquer qu'on atteint là 18 % de dépassement du marché.

M. le Maire précise que les travaux d'enfouissement ont été réalisés, profitant d'autres travaux à réaliser mais c'est bien dans le sol qu'il peut y avoir le plus d'imprévus.... Il ajoute que le FACE est le fonds d'aide à l'électrification, approvisionné par les usagers de l'électricité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le présent rapport et autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'avenant correspondant.

#### - N°1 DE REGULARISATION AU CONTRAT DOMMAGES AUX BIENS (SUPPRESSION USINE DE LA CUVE)

Dans le cadre du contrat d'assurance dommages aux biens avec Groupama, il convient d'entériner par avenant la nouvelle superficie totale des bâtiments communaux suite à la suppression de l'usine de la Cuve. Aujourd'hui, la surface totale est donc de 50 403 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (M. Jérôme MATHIEU ne participant pas au vote) approuve le présent rapport et autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'avenant correspondant.

#### - N°4 AU BAIL DE LOCATION ENERGIE RENEUVELABLE DE L'EST A L'USINE DU DAVAL (PROLONGATION JUSQU'AU 31.12.2010)

Par délibération n°17/2010 du 8 février 2010, le Conseil Municipal a reconduit le bail de location de locaux à l'usine du Daval consenti à la société « Energie renouvelable de l'Est » pour des besoins de stockage. Ce bail a été prolongé jusqu'au 30 juin 2010.

La société « Energie renouvelable de l'Est » demande une prolongation de son occupation à l'usine du Daval sur une superficie de 742 m<sup>2</sup> jusqu'au 31 décembre 2010.

Mme GAILLET précise que le prix de location est de 1 €/m<sup>2</sup>, soit 742 €.

Sur proposition de Mme GAILLET, Adjointe, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le présent rapport et autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'avenant correspondant.

##### Objet de l'avenant :

- Réalisation en 2010 du rond point de Niachamp, celui-ci vient s'ajouter aux plantations supplémentaires réalisées en 2009 dans le cadre de l'avenant n°1 (massif supplémentaire au CCS et schlitteur Route du Chajoux).

<input type="checkbox"/> Montant HT du marché de base .....	10 013,29 €
<input type="checkbox"/> Montant de l'avenant n°1 .....	1 374,74 €
<input type="checkbox"/> Montant de l'avenant n°2 .....	496,05 €

**Nouveau montant HT du marché ..... 11 884,08 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le présent rapport et autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'avenant correspondant.

A la demande de M. le Maire, M. François PERRIN précise qu'il a reçu le jury des villes fleuries ; celui-ci a souligné sa satisfaction ; La Commune a tenu compte des remarques de l'année passée.

M. le Maire rappelle que cela a un coût et que l'on doit être satisfait de 2 fleurs sans pour cela aspirer au-delà.

M. PERRIN précise que deux entreprises ont participé : le camping du Haut-des Blüches et le Chalet des Roches.

M. le Maire ajoute, pour information, que deux jeunes ont reconnu les faits suite à des dégradations ; ils se sont excusés et paieront les dégâts évalués à 1 200 €.

Il félicite Madame Marie-Thérèse JEANPIERRE, adjointe, et l'équipe des espaces verts pour le fleurissement.

#### AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION, LE RENFORCEMENT ET L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECTEUR ENCLOSE - PONT METTY

L'avis de la Commission d'Appel d'Offres est requis et lorsque le montant des avenants est supérieur à 5% du montant du marché initial.

Ainsi, il est proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer, sur l'avis émis par la Commission d'Appel d'Offres qui se réunira le lundi 20 septembre 2010, concernant ce projet d'avenant.

##### Objet de l'avenant :

- Réalisation d'études supplémentaires à la demande du maître d'ouvrage.

<input type="checkbox"/> Montant HT du marché .....	12 800,00 €
<input type="checkbox"/> Montant de l'avenant n°2 .....	1 959,14 €
<input type="checkbox"/> Montant HT du nouveau marché .....	14 759,14 €
<input type="checkbox"/> TVA à 19,6 % .....	2 892,79 €

**Nouveau montant TTC du marché ..... 17 651,93 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le présent rapport et autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'avenant correspondant.

#### ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX :

##### - D'EXTENSION, DE RENFORCEMENT ET D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECTEUR "ENCLOS - PONT DU METTY"

Dans le cadre du groupement de commande avec le SIA La Bresse - Cornimont, une consultation par procédure adaptée a été lancée pour les travaux d'extension, de renforcement et d'enfouissement des réseaux secteur Enclos - Pont du Metty, 3 lots sont à attribuer : lot 1 réseaux humides, lot 2 réseaux secs et lot 3 contrôles d'assainissement.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 23 juillet 2010 pour l'ouverture des plis et le 29 juillet 2010 pour l'attribution des lots. Après négociation avec l'ensemble des candidats, la CAO a décidé de retenir les entreprises suivantes :

Lot n°1 réseaux humides : le marché est attribué à l'entreprise BROGLIO SAS de Corcieux pour un montant de 317 208,55 € HT soit 379 381,43 € TTC (Tranche ferme et tranche conditionnelle 1).

Lot n°2 réseaux secs : le marché est attribué à l'entreprise BOIRON SAS de St Nabord pour un montant de 121 287,00 € HT soit 145 059,25 € TTC.

Lot n°3 contrôles d'assainissement : le marché est attribué à l'entreprise SATER de St Omer pour un montant de 5 730,25 € HT soit 6 853,38 € TTC (Tranche ferme).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** des décisions de la Commission d'Appel d'Offres ci-dessus

**AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces de marchés des lots n°2 et 3.

**PREND ACTE** que le lot n°1 réseaux humides a fait exceptionnellement l'objet d'une notification de marché à l'entreprise BROGLIO en raison de l'urgence des travaux à réaliser, notamment le raccordement au réseau d'assainissement d'un important centre de vacances qui à ce jour a des rejets non conformes à la rivière. De plus, une subvention arrivant à échéance nécessitait le démarrage anticipé des travaux et ce en accord avec la Commission d'Appel d'Offres.

M. Jean-Pierre SAVOYE ajoute qu'une convention avec France Telecom est à rattacher ; Les dépenses de câblage sont entièrement prises en charge par France Telecom.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention précitée et autorise M. le Maire ou son représentant à signer ce document.** M. le Maire demande qu'on adresse des remerciements à France Telecom pour cet engagement que nous réclamions par le passé.

M. THIRARD précise que l'entreprise BROGLIO obtient le marché des réseaux humides, eau et assainissement. Pour l'assainissement, on rattache l'ODCVL qui versera 30 000 € pour sa part.

Une des tranches optionnelles sera relancée.

Mme GAILLET ajoute qu'un avenant est nécessaire pour le Groupement de Commande : le SIA demande à la commune d'avancer le règlement de situations de travaux. Il remboursera ensuite.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant.**

M. le Maire rappelle qu'il ne s'agit pas d'implanter l'assainissement collectif partout. 80 % des immeubles sont déjà raccordés mais pour cela il faut un partenariat avec l'Agence de l'Eau et le Département, sinon c'est inaccessible financièrement avec les répercussions qui en découlent sur les consommateurs.

M. MARCHAL demande si les immeubles Curien et Colin seront raccordés ; M. THIRARD répond que le coût à charge du budget de l'eau est trop important pour l'instant.

M. SAVOYE précise que la fin des travaux est prévue mi-novembre 2010.

#### - D'INSTALLATION D'UN EQUIPEMENT DE NEIGE DE CULTURE SUR LE DOMAINE NORDIQUE LA BRESSE - LISPACH

Une consultation par procédure adaptée a été lancée pour les travaux d'installation d'un équipement de neige de culture sur le domaine nordique La Bresse - Lispach.

2 lots sont à attribuer : lot 1 Enneigeurs et lot 2 VRD.

La commission des achats s'est réunie le 2 septembre dernier. Une phase de négociation a été entreprise avec l'ensemble des candidats.

Le maître d'œuvre a rendu son rapport d'analyse des offres lors de la commission des achats du 20 septembre ; celle-ci propose les attributions suivantes :

- Lot 1 Enneigeurs : Entr. JONHSON CONTROLS 312 000 € HT  
- Lot 2 VRD : Entr. BAUMGART 228 489 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution des lots ci-dessus et autorise le Maire ou son représentant délégué à signer les marchés correspondants.

M. Alain LEMAIRE précise qu'il y aura coordination entre l'enneigement des pistes et du tremplin. Il rappelle que le contrat avec le premier maître d'œuvre a été dénoncé par la commune. Le 2<sup>ème</sup> appel d'offres a permis 300 000 € d'économie.

M. GAILLET précise que le coût de fonctionnement de la neige est de 48 centimes le m<sup>3</sup>

M. le Maire ajoute qu'il s'agit de pérenniser une activité l'hiver avec seulement une boucle de 2 ou 3 km pour accueillir les classes et hébergements divers du Grand Est, qui du fait de cette non garantie, se tournaient vers d'autres destinations, y compris alpines ; c'est un rôle d'accueil et d'éveil pour les jeunes qui seront aussi les clients de demain...

## PRESENTATION ET APPROBATION DU PROJET MAISON DES ARTS ET METIERS DE LA HAUTE-MOSELLOTTE - CONFIRMATION DES LOTS ET DE L'AVIS DE LA COMMISSION DES ACHATS DU 02.08.2010 SUR LES MARCHES NEGOCIES

Par délibération n°115/2010 du 28 juin 2010, le Conseil municipal a confirmé les avis unanimes de la commission des achats du 28 juin dernier sur les propositions d'attribution des 14 lots pour la construction de la Maison des arts et métiers de la Haute-Moselotte, il a également décidé d'autoriser M. le Maire à relancer en marchés négociés les lot 2 : Charpente – structure bois – bardage et 14 : Equipement mobilier.

La commission des achats s'est réunie le 22 juillet 2010 pour procéder à l'ouverture des plis des marchés négociés et le 2 août 2010 pour proposer des attributions.

Aujourd'hui, il convient de confirmer les résultats d'attribution de juin dernier et de délibérer sur les lots 2 et 14.

La commission des achats propose que les marchés de travaux soient dévolus aux entreprises suivantes :

	Base	Base + options ou TC	
- Lot 1 : Démolition gros œuvre	PEDUZZI VRD	287 372,21 € HT	293 549,21 € HT
- Lot 2 : Charpente, structure bois, bardage	SOCOPA	585 956,70 € HT	
- Lot 3 : Couverture, étanchéité, zinguerie	IMHOFF	93 281,00 € HT	
- Lot 4 : Menuiseries extérieures	VAXELAIRE	268 993,00 € HT	269 832,00 € HT
- Lot 5 : Métallerie Serrurerie	LAUGEL et RENOARD	22 719,00 € HT	
- Lot 6 : Menuiseries intérieures bois	VAXELAIRE	103 743,80 € HT	107 215,20 € HT
- Lot 7 : Plâtrerie, isolation, plafonds	GALLOIS	95 000,00 € HT	
- Lot 8 : Revêtements de sol	JEAN BERNARD	158 581,80 € HT	226 165,80 € HT
- Lot 9 : Peinture	BOVE	49 606,38 € HT	
- Lot 10 : Plomberie – Sanitaire	SARL CLAUDEL CPS	21 851,07 € HT	
- Lot 11 : Chauffage, ventilation	IMHOFF	178 977,20 € HT	
- Lot 12 : Electricité, courants faibles	FORCLUM	110 478,49 € HT	124 027,01 € HT
- Lot 13 : Ascenseur	LTBO	23 390,00 € HT	
- Lot 14 : Equipement mobilier	VAXELAIRE	5 558,00 € HT	9 152,00 € HT

Le Conseil Municipal est donc invité à délibérer en vue d'attribuer ou de confirmer les résultats d'attribution et d'autoriser la Société d'Equipement Vosgienne (mandataire du maître d'ouvrage) à signer les pièces de marché.

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion spécifique, composée de la commission des travaux et du Conseil Municipal en séance de travail, a eu lieu le 13 septembre dernier

L'origine de ce dossier "Maison des Arts et Métiers" date de 1999.

Différentes concertations ont eu lieu avec les différents partenaires, associatifs et autres. Il s'agit du dernier élément structurant du réaménagement du centre bourg.

Ce dossier a connu quelques soucis tout au long de son cheminement.

Après les interventions de Francine GAILLET, Claudine VINCENT-VIRY, Jean-Pierre SAVOYE et Liliane MENGIN, tous adjoints, il est précisé que cette réalisation permettra le regroupement des activités

- de la MLC au centre ville et sur le même lieu

- du pôle emploi, service public. Par le biais de la Communauté de communes, développement d'un site services pour la Haute-Moselotte, avec une vitrine économique d'hier et d'aujourd'hui pour l'ensemble du secteur.

L'Etat participe à la mise en place de ce site.

Accueil des demandeurs d'emplois, constitution d'une cyberbase avec la MLC ; Un animateur sera partagé

Les relais sont de plus en plus polyvalents avec différents services. Actions de solidarité sur le territoire.

- pôle économique, pôle culturel avec expositions

Objectif intercommunal : développement économique de la vallée, dossiers FISAC pour les artisans et commerçants, création d'une dynamique avec une vitrine communautaire (2<sup>ème</sup> tranche FISAC)

Présentation des produits du terroir, des métiers du bois et du granit, développement durable : faire connaître aux habitants du territoire les métiers du territoire.

Grand hall pour une vitrine économique avec des animations.

Il y aura aussi une relation avec les scolaires afin de présenter les métiers. Il existe un animateur à la Communauté de communes qui pourra participer à faire faire vivre ce lieu sur différents thèmes.

Les locaux sont modulables. Le bâtiment sera chauffé avec la chaufferie bois installée au complexe piscine.

**Coût d'investissement** : (1050 m<sup>2</sup> à bâtir)

Coût total prévisionnel 2 550 000 € HT

Subventions dont l'accord est obtenu : Europe FEDER : 319 000 € (en accord avec l'Etat)

Région : 400 000 €

Subventions escomptées : Conseil Général de 0 à 300 000 € (Dossier refait et complété 8 à 10 fois)

Europe + Région 36 000 € + 26 000 € sur crédit amélioration énergétique

Besoin de financement : 1 800 000 € tenant compte des subventions attribuées

1 500 000 € tenant compte des subventions attribuées + escomptées

Emprunt prévisionnel avec subventions accordées : 800 000 €

Emprunt prévisionnel avec subventions accordées et escomptées : 500 000 €

Autofinancement : 1 000 000 €

Chacun remarque la part faible de l'emprunt pour cet investissement provenant du fait que nous avons approvisionné le fond d'autofinancement sur plusieurs années pour faire payer sur le présent et non le futur...

**Coût de fonctionnement** :

**Tour de table** :

**Liliane MENGIN** : Pour

Cet important projet représente l'aboutissement du dossier "Aménagement de bourg". Il va permettre le cotoiement sur un même lieu, au centre ville, des activités orientées "sociales" emploi, économie, liées à la jeunesse (MLC) et permettre de développer celles liées à la culture, à notre patrimoine et ce, dans un espace au milieu d'un secteur géographique défini par des structures sportives (complexe piscine patinoire), sociales (crèche, maisons de retraites, résidence...). Quant à la partie financière (fonctionnement, emprunts), elle a été montée de façon réfléchie.

**+ Procuration de Marie-Ange LEMIGNON** : POUR

**Jean-Pierre SAVOYE** : Favorable à ce projet ; ce dossier termine la construction du centre ville et permettra une meilleure dynamique de La Bresse

**Marie-Thérèse JEANPIERRE** : Favorable à ce projet ; Cette maison est utile, le projet a nécessité beaucoup de concertation et de réunions

**Michel HUGUEL** : Pour – Maison qui permettra de regrouper toutes les populations et concernera tous les bressauds ; Réalisation moderne qui s'intègre bien dans le centre ville tout en finalisant l'aménagement

**Sylvain MOUGEL** : Pour – Maison bien intégrée dans le centre ville qui apportera une nouvelle dynamique et proposera un formidable lieu d'échanges. Projet intéressant et bien pensé qui prend également en compte le devenir de l'actuelle MLC

**Elisabeth THOMAS** : Favorable à ce projet qui rapproche les gens, jeunes et anciens

**Laurent JACOBBERGER** : Favorable à ce bâtiment d'utilité publique

**Myriam MOUGEL** : Favorable à ce bâtiment nécessaire, lieu de rencontre entre les jeunes, les acteurs économiques

**François PERRIN** : se déclare favorable au projet. Par sa situation privilégiée et la destination qu'on lui prévoit, ce nouvel équipement contribuera à donner un cœur à notre centre-ville... A nous (MLC, élus,

associations, artistes...) de le faire battre... avec du carburant principalement de culture.

**Nadia RABANT** : Favorable Lieu ouvert

**Jérôme MATHIEU** : Contre

Malgré les subventions, l'investissement est trop important et impactera sur les finances de la commune pendant 15 ans. De plus, d'après lui, l'évaluation du fonctionnement est sous estimé avec un coût en personnel très faible. Il serait également nécessaire d'intégrer le coût de fonctionnement de la MLC. "On veillera à ce que le coût de fonctionnement ne soit pas trop important"

Le bâtiment est joli mais sera coûteux à entretenir et le centre bourg aurait pu être aménagé différemment.

**Véronique BELEY** : Contre

Le fonctionnement de ce bâtiment est important et la commune a oublié la partie recettes. Comment garantir la partie recettes et l'anticiper ? Manque de concertation et de réunion de discussion autour de ce projet en amont

Intervention de M. le Maire qui rappelle que 15 et 20 réunions ont eu lieu autour de ce sujet dont plusieurs réunions publiques mais lors de l'ancien mandat

Ceux qui s'intéressent à la vie locale depuis très longtemps le savent bien.

Quant à la partie recettes, c'est le choix d'une équipe municipale de le développer ou non selon un partenariat avec le milieu associatif...

**Maryvonne CROUVEZIER** : Contre – S'oppose au projet sur les mêmes critères que J. MATHIEU et estime quel'on aurait pu faire "autre chose à moindre coût".

Elle rappelle qu'elle proposait une autre entreprise pour le lot 2.

**+ procuration de M. Hubert ARNOULD** : CONTRE

**Raymond MARCHAL** : Contre

Pour les mêmes motifs que J. MATHIEU et V. BELEY.

**Anka WEYMANN** : Favorable à ce projet - Pôle artistique, culturel et social bien pris en compte

**Patrice PROST** : Favorable à ce projet qui permet de recentrer la MLC au centre pour les jeunes, aspect intergénérationnel, aspect culturel qui sera développé avec un espace adapté

**+ Procuration de Mathieu FLEURETTE** : POUR

**Walter POIROT** : Favorable à ce projet ; Pour une fois il n'y en a pas que pour les sportifs, aboutissement de plusieurs années de travail

**Catherine MOUGEL** : Favorable à ce projet ; aspect novateur du bâtiment

**Claude THIRARD** : Favorable au projet

Maison pour tous et ouverte à tous

Permettra à la MLC de mieux s'exprimer

Rôle culturel de ce bâtiment, complément de la halle

Importance du soutien économique aux entreprises du BTP

**Claudine VINCENT-VIRY** : Favorable au projet - Rôle rassembleur et fédérateur de ce bâtiment, développement d'actions de solidarité, réunion de services au public

**Alain LEMAIRE** : "Je suis favorable au lancement de ce projet qui est l'aboutissement de l'aménagement du centre bourg et notamment de la rive gauche de la Moselotte, du secteur de la Clairie. Ce bâtiment utilisant le bois et le verre viendra mettre en valeur le site et s'intégrera de manière harmonieuse. Il vise le label environnemental HQE et sera donc économe en consommation d'énergie, de l'ordre de 50 kwh/m<sup>2</sup>. Il sera raccordé au réseau de chaleur de la chaufferie bois existante.

Je ne reviens pas sur le contenu du programme des activités qui ont obtenu un consensus général avec les futurs partenaires et utilisateurs.

Ce projet est contenu dans son enveloppe financière, il revient à 2 000 HT le m<sup>2</sup>.

Nous avons réuni les conditions de financement habituelles pour lancer un équipement conséquent en terme d'accord de subvention, d'autofinancement et d'emprunt.

Il sera entre autre un outil complémentaire pour l'organisation de séminaires et conférences à La Bresse"

**Francine GAILLET** : "Je suis favorable à la concrétisation du projet de la Maison de La Bresse. C'est un projet qui a été mûrement réfléchi, revu et corrigé pour intégrer un pôle économique et un pôle « Relais services publics », réduisant ainsi d'autant l'espace culturel et permettant de réagir, par l'offre de services de proximité, à l'actualité préoccupante (situation économique, de l'emploi). Aspect fondamental pour notre population, à un moment où l'offre des services disponibles en milieu rural devient limitée et ne peut combler les attentes du citoyen actuel influencé par la norme urbaine.

La Commune a le devoir de maintenir ses habitants en satisfaisant la demande interne (les locaux y compris les entreprises) en leur assurant les meilleures conditions de vie, en valorisant l'économie locale et la volonté d'attirer de nouveaux habitants sur son territoire en satisfaisant la demande externe (les touristes, les entreprises extérieures...).

Ce futur équipement abritera des activités sociales, économiques, culturelles et de loisirs en direction de différents groupes d'âge et différents centres d'intérêt confortant ainsi les relations intergénérationnelles qui se sont créées sur ce site avec les structures déjà existantes et qui sont appréciées de tous.

Le principe de regroupement sous un même toit apporte des avantages certains. Le fait de rassembler divers services accroît la fréquentation du lieu et assure donc sa viabilité. Le grand nombre de fonctions proposées permet de réduire les investissements et les coûts de fonctionnement.

Les objectifs de services de proximité et économiques sont donc largement présents dans la réalisation de cet équipement fédérateur."

**Guy VAXELAIRE** : Pour

Le projet de la Maison des Arts et Métiers de Haute-Moselotte est un investissement important du mandat, présenté lors du renouvellement municipal il y a deux ans et pour lequel la population bressaude a apporté son soutien par le vote.

Il note que le projet ne fait pas l'unanimité mais cela a déjà malheureusement été le cas pour de nombreux projets structurants

De nombreux projets structurants ont été lancés avec beaucoup de difficultés puis les habitants et les touristes se sont appropriés les réalisations (piscine, barrage de la Lande, hôtel Ibis, crèche, conventions remontées mécaniques, aménagement centre ville, Clairie, Maison de retraite...) et ce qui est important à ses yeux c'est l'approbation par les futurs utilisateurs. C'est un nouveau pari sur l'avenir

L'investissement est important mais les dépenses ne sont pas démesurées et rentrent dans une conjoncture favorable pour la ville de La Bresse :

- fin du remboursement de l'emprunt pour la piscine

- emprunt très raisonnable (entre 500 000 et 800 000 €) qui permet tout de même de diminuer l'endettement de La Bresse (611 €/habitant contre plus de 800 € en moyenne pour des villes comparables entre 3500 et 5 000 habitants, et plus de 1 000 € pour des villes de 5 à 10 000 habitants)

Le coût de fonctionnement est conforme aux investissements de ce type, fixés traditionnellement entre 5 et 10 % du montant total de l'investissement. Pour ce qui est du poids financier et lors du débat électoral municipal, l'opposition proposait une médiathèque avec des coûts de fonctionnement beaucoup plus importants (4 fois plus) mais qui ne peut être réalisable, à mon avis, qu'à l'échelle communautaire le moment venu.

Il faut également insister sur la vocation intergénérationnelle de ce bâtiment. Le pari lancé, en 2002 avec la réalisation de la crèche intégrée au sein de la résidence pour personnes âgées, a été vivement critiqué pour faire aujourd'hui l'unanimité. Il y a, à ce jour, 34 personnes sur la liste d'attente pour les logements dans cette résidence. La maison des arts et métiers est donc complémentaire pour cette thématique.

Ce bâtiment est une étape supplémentaire pour l'attractivité du centre ville.

Je suis favorable au projet.

Le Conseil Municipal,

- par 21 voix pour 5 voix contre, approuve le projet précité

- approuve l'attribution des marchés précités et autorise M. le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants

Lot 2 : 25 voix pour et 1 voix contre

Autres lots : unanimité

## DEMANDE DE DELEGATION DE COMPETENCE AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES VOSGES POUR LA MISE EN PLACE DU BUS HIVERNAL 2010-2011

La Commune de La Bresse sollicite une délégation de compétence auprès du Conseil Général des Vosges pour la mise en place d'un bus hivernal par transporteur privé afin de desservir les stations La Bresse – Hohneck et La Bresse – Lischach pour la saison d'hiver 2010/2011. Une convention sera établie afin de définir les modalités de cette délégation de service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le présent rapport afin de demander la compétence auprès du Département pour l'organisation d'un bus hivernal dans le cadre de la saison hivernale 2010/2011 et autorise Monsieur le Maire à signer une convention de délégation de compétence avec le Conseil Général des Vosges.

**DEMANDE DE JOUISSANCE DE BIENS COMMUNAUX PRINTEMPS 2010  
AVIS DEFINITIF**

Vu  
- la délibération n° 88/2010 en date du 17 mai 2010,  
- les observations déposées lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 14 juin au 7 juillet 2010,  
- les avis de la commission des Terrains,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
- adopte les décisions suivantes :

**■ POIROT François – La Rigue**

Pas d'observation à l'enquête publique.  
Accord pour jouissance de terrain pour source et canalisation aux conditions suivantes :  
cet accord ne vaut que pour l'utilisation du terrain et ne garantit ni la qualité, ni la quantité d'eau provenant de la source.

Au regard du projet de viabilisation du secteur, la pérennité de la source ne peut être assurée, M. POIROT pourra se raccorder au réseau public lors des travaux.

**■ LECOMTE Bruno – Le Brabant**

Avis favorable de la commission.  
L'exploitant a été interrogé : avis de principe favorable  
Accord pour la pose du réservoir et canalisation aux conditions suivantes :  
permission de voirie à solliciter  
travaux hors période d'exploitation en concertation avec Jean-Yves POIROT  
tous les ouvrages seront situés en souterrain  
un plan de récolement mentionnant les ouvrages sera déposé en mairie.

**■ HOLVECK Emmanuel – Traverse de Moyenmont**

Pas d'observation à l'enquête publique  
Avis de principe favorable.  
- CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant à donner suite à ce dossier.

**VENTE D'UNE PARCELLE de 30 ARES ZAC DU BREUIL POUR PROJET IMMOBILIER**

Monsieur le Maire informe qu'il s'agit du terrain situé derrière le PMU, au fond du lotissement ZAC du Breuil.

L'Entreprise DELAITRE propose la création de 14 appartements en résidence principale sur une partie du terrain, l'OPAC est intéressée par l'autre partie.

Suite à une question de Mme Véronique BELEY, Michel HUGUEL et M. le Maire répondent que tous les appartements seront accessibles aux handicapés, conformément à la loi.

Un courrier du promoteur a été reçu pour finaliser la vente du terrain.

Le prix de vente, pour une parcelle de 30 ares, est fixé à 35 € le m<sup>2</sup>, auquel s'ajoute une participation aux réseaux et voirie de 45 000 €, soit au total 150 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la vente d'une partie de la parcelle cadastrée AK 692 située Pré du Breuil, soit 30 ares au prix indiqué ci-dessus.

Monsieur le Maire se réjouit fortement de ce nouvel équipement répondant à une demande et attente des concitoyens qui veulent se rapprocher du centre.

**CESSIONS DE TERRAIN A BATIR A LA LUNELLE :**

Vu le dossier LT 088.075.06.P0002 en date du 11.04.07 et le Permis d'Aménager modificatif N° 088.075.06.P0002-1 en date du 6 juillet 2009,  
Vu la délibération n° 116/2009 en date du 22 juin 2009 fixant le prix de vente pour le lotissement de "La Lunelle", et la délibération n° 87/2010 précisant les modalités d'indexation,  
Vu le plan établi par le cabinet JACQUEL, géomètre expert à Remiremont, délimitant les lots ainsi que les surfaces des zones humides le cas échéant,

Vu l'avis du service des domaines en date du 5 mars 2010,  
Sur proposition de M. Michel HUGUEL, adjoint délégué, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide l'aliénation des lots indiqués ci-après aux conditions suivantes :

**Lot n° 20 à M. PIERREL AURELIEN ET Mlle GUSTIN MARIANNE**

Demande des intéressés en date du 13.07.10,  
Références cadastrales :AR n° .1167 (895 m<sup>2</sup>)  
Surface totale du lot : 916 m<sup>2</sup> (dont 75 m<sup>2</sup> en zone humide)  
Prix : 26,20 € HT le m<sup>2</sup> .

Servitude sur la parcelle : passage de canalisation eau et assainissement

**Lot n° 26 à Mlle PERRIN JUSTINE ET M. MARTIN LOÏC**

Demande des intéressés en date du 20.07.10,  
Références cadastrales :AR n° .1173 (1234 m<sup>2</sup>)  
Surface totale du lot : 1234 m<sup>2</sup> (dont 199 m<sup>2</sup> en zone humide)  
Prix : 26,20 € HT le m<sup>2</sup> .pour 1035 m<sup>2</sup> et 13 € HT pour 199 m<sup>2</sup>  
Servitude sur la parcelle : passage de canalisation eau et assainissement

**Lot n° 13 à M. FLEURANCE CEDRIC**

Demande de l'intéressé en date du 26 juillet 2010,  
Références cadastrales :AR N° .1164  
Surface totale du lot : 853 m<sup>2</sup>  
Prix : 26,20 € HT le m<sup>2</sup> .

Servitude sur la parcelle :néant

**Lot n° 11 à M. FLEURANCE DIMITRI**

Demande de l'intéressé en date du 6 août 2010,  
Références cadastrales : AR 1162  
Surface totale du lot : 849 m<sup>2</sup>  
Prix : 26,20 € HT le m<sup>2</sup>

Servitude sur la parcelle :néant

**Lot n° 19 à M. ARNOULD DENIS**

Demande de l'intéressé en date du 2 juillet 2010,  
Références cadastrales : AR 1166  
Surface totale du lot : 987 m<sup>2</sup> dont 34 m<sup>2</sup> en zone humide  
Prix HT : 26,20 € le m<sup>2</sup> pour 953 m<sup>2</sup>, 13,00 €/m<sup>2</sup> pour 34 m<sup>2</sup>

Servitude sur la parcelle : Servitude environnementale de zone humide, préservation zone humide + servitude de passage de canalisations sur limite ouest de la parcelle

- autorise M. le Maire ou son représentant à signer toutes pièces contractuelles relatives à cette vente en l'étude de Maître MILLET, notaire à VAGNEY.

Monsieur HUGUEL précise que certaines parcelles sont vendues avec des servitudes ou des zones humides.

A ce jour, 15 parcelles sont en cours d'acquisition ou des options sont posées.

M. François PERRIN demande que le plan ne soit plus joint au rapport lors des prochaines demandes.

**LOTISSEMENT PRE DE LA SELLE****- DENOMINATION DE VOIRIE**

Considérant que la desserte du secteur suppose une nouvelle dénomination pour cette voirie,  
Suite à propositions de la commission urbanisme et terrain, il a été proposé au Conseil Municipal d'adopter la dénomination "Impasse de la Moraine "

Après débat, il est décidé, de proposer aux acquéreurs "Impasse du Pré de la Selle" plutôt que "Impasse de la moraine" et le sujet sera revu lors d'un prochain Conseil Municipal.

**- TARIF DE CESSION - PRECISIONS SUR L'INDEXATION**

Par délibération en date du 23.11.09, le Conseil Municipal a fixé le prix de cession des parcelles dans le lotissement "Pré de la Selle".

Une indexation annuelle selon l'indice INSEE du coût de la construction est prévue.

Il est précisé que le tarif de 26,20 € HT le m<sup>2</sup> est un tarif minimum.

Il sera procédé à l'indexation susvisée dès lors que l'indice sera supérieur à l'indice de référence, soit 1594 - 3<sup>ème</sup> trimestre 2008. Seule une variation positive de l'indice sera appliquée.

Dans le cas contraire, les tarifs de l'année n + 1 seront identiques à l'année n.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre la présente décision.

**- CESSIONS DE TERRAIN A BATIR**

Sur proposition de M. Michel HUGUEL, adjoint délégué, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
- décider l'aliénation des lots indiqués ci-après aux conditions suivantes :

**- Lot n° 3 à M. BURASCHI Raphaël**

Demande de l'intéressé en date du 16 juin 2010,  
Références cadastrales : AZ 804  
Surface totale du lot : 1233 m<sup>2</sup>  
Prix HT : 26,20 € le m<sup>2</sup>

**- Lot n° 2 à M. GERARD Vincent et Mlle Amandine POIROT**

Demande des intéressés en date du 18 août 2010,  
Références cadastrales : AZ 803  
Surface totale du lot : 1 180 m<sup>2</sup>  
Prix HT : 26, 20 € le m<sup>2</sup>

**- Lot n° 1 à M. GIRARD Laurent et Mlle ACHERITOGARAY Marie**

Demande des intéressés en date du 30 mars 2010,  
Références cadastrales : AZ 802  
Surface totale du lot : 1054 m<sup>2</sup>  
Prix HT : 26,20 € le m<sup>2</sup>

- autorise M. le Maire ou son représentant à signer toutes pièces contractuelles relatives à ces ventes en l'étude de Maître MILLET, notaire à VAGNEY.

M. HUGUEL rappelle que la passée communale a été respectée pour la vente des parcelles.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAIN -SOCIETE PRYSMIAN -STOCKAGE ET STATIONNEMENT - SITE DU NEUF-PRE**

Par délibération n° 202/2007 du 19 novembre 2007, le Conseil Municipal a consenti la mise à disposition de divers terrains communaux au profit de la société PRYSMIAN.

Cette convention arrive à échéance et le titulaire en a sollicité le renouvellement.

Il s'agit de :

■ terrain à usage de stationnement : environ 5 ares au droit de la route du Lac des Corbeaux, cadastré AE 172p, 173p et 190p – pour un tarif de 469,75 € HT pour 2010, actualisable annuellement selon l'indice INSEE Construction (première indexation en 2011),

■ terrain à usage de stockage, cadastré AE 124 – environ 1000 m<sup>2</sup> - pour un tarif de 939,51€ HT pour 2010, actualisable annuellement selon l'indice INSEE Construction (première indexation dès 2011)

Durée de la convention : 3 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le renouvellement de la convention.

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir pour ce renouvellement.\*

**ECHANGE DE TERRAIN - BASSE DES FEIGNES****- M. PIERREL PAUL**

Pour les besoins des travaux réalisés à la Basse des Feignes pour le parking, une emprise sur la propriété de M. PIERREL Paul s'est avérée nécessaire pour la cohérence du projet.

Après différents contacts, il est proposé un échange selon les termes suivants :

■ AN N° 454 pour 378 m<sup>2</sup> correspondant aux travaux (zone Nh) et

■ AN N° 107 pour 890 m<sup>2</sup> correspondant à un ancien champ isolé (zone A)

Echangés avec AO 32 (310 m<sup>2</sup>) et AO 31 (2410 m<sup>2</sup>) – zone N.

M. PIERREL Paul a souhaité cet échange pour conserver la cohérence de sa propriété.

Vu l'avis du service des domaines du 6 avril 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise l'échange susvisé.

- précise que cette transaction sera réalisée sans soulte et les frais afférents sont à la charge de la commune de LA BRESSE.

- charge Monsieur le Maire ou son représentant à donner suite à ce dossier.

- remercie M. PIERREL pour sa collaboration à la mise en œuvre de cet aménagement.

**- M. PIERREL GERARD**

Pour les besoins des travaux réalisés à la Basse des Feignes pour le parking, une emprise sur la propriété de M. PIERREL Gérard s'est avérée nécessaire pour la cohérence du projet.

Après différents contacts, il est proposé un échange selon les termes suivants :

■ AN N° 452 pour 73 m<sup>2</sup> correspondant aux travaux (zone Nh)

Echangés avec AN 142 pour 530 m<sup>2</sup> - zone A

M. PIERREL Gérard a souhaité cet échange pour conserver la cohérence de sa propriété.

Vu l'avis du service des domaines du 6 avril 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise l'échange susvisé.

- précise que cette transaction sera réalisée sans soulte et les frais afférents sont à la charge de la commune de LA BRESSE.

- charge Monsieur le Maire ou son représentant à donner suite à ce dossier.

- remercie M. PIERREL pour sa collaboration à la mise en œuvre de cet aménagement.

Il est précisé qu'un nettoyage du terrain de M. C. PIERREL serait nécessaire à la Basse-des-Feignes.

**CESSION DE TERRAIN A BATIR A M. JACQUES CHENOT - PRE DES GOUTTES**

Sur proposition de M. HUGUEL, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide l'aliénation du lot indiqué ci-après à M. Jacques CHENOT aux conditions suivantes :

N° du lot	Références Cadastreales	Surface totale du lot	Prix HT
7	BC N° 692	994 m <sup>2</sup>	23 € le m <sup>2</sup>

Il est précisé que cette parcelle supporte une servitude environnementale pour les zones humides.

Cette parcelle a été redéfinie suite à l'arrêté préfectoral n° 1231/08. Ainsi, une zone de 4 m x 15 m sur la limite nord aux abords de la voirie doit être préservée de tout aménagement et de tout remblaiement afin de conserver la fonctionnalité de la zone humide présente sur ce secteur.

- autorise M. le Maire ou son représentant à signer toutes pièces contractuelles relatives à cette vente en l'étude de Maître MILLET, notaire à VAGNEY.

**ECHANGE DE TERRAIN - LA LOUVIERE - M. ABEL RENE**

Depuis plusieurs décennies, le secteur de "La Louvière" a fait l'objet de divers aménagements publics ou privés.

M. ABEL fait valoir un projet de rénovation du garage existant avec une petite partie sur propriété communale, et la Commune de LA BRESSE a un projet d'extension de lotissement. La mise en œuvre de ces travaux fait apparaître la nécessité de procéder à des échanges fonciers du secteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

■ de procéder à un échange de terrain de 144 m<sup>2</sup> (m pour m) avec M. ABEL (plan de principe joint : relevé effectué par le cabinet de géomètre BARLIER-MICHEL, géomètre expert à SAINT DIE),

Ces 144 m<sup>2</sup> sont à prélever sur domaine public communal constituant de la voirie et abords.

Afin de procéder à cet échange, il faut déclasser cette emprise.

Ce prélèvement sur le domaine public communal ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, puisque celle-ci est suffisamment dimensionnée à cet endroit. Aussi, le Conseil Municipal peut procéder au déclassement préalable nécessaire à l'échange.

■ de déclasser la partie à échanger

■ d'échanger 144 m<sup>2</sup> et 144 m<sup>2</sup> AP N° 593p, propriété de M. ABEL.

■ autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces contractuelles relatives à ce dossier ainsi que les actes à intervenir.

Suite à cet échange, une parcelle supplémentaire pourra être construite.

**FORET - PATRIMOINE****AFFOUAGE 2011 - MODE DE PARTAGE - TARIFS**

Comme chaque année, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs du bois d'affouage pour le stère et pour le bois en grumes.

L'attribution se fait par ménage ayant son domicile réel et permanent dans la Commune.

La part par affouagiste est fixée à trois stères.

Suite au bilan présenté par l'ONF le 16 septembre, sur proposition de la Commission Forêt, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- approuve les tarifs de l'affouage 2011 étudiés par la commission Forêts et présentés en séance par Mme JEANPIERRE, adjointe déléguée, soit

- stère non transporté .....44,00 € TTC le stère,
- bois de chauffage en grumes (m<sup>3</sup> non transporté) .....31.50 € TTC le m<sup>3</sup>  
Limité à 8 m<sup>3</sup> (+ ou - 1 m<sup>3</sup>)
- charge la commission Forêts de suivre cette question
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes conventions utiles à cette question.

### ASSIETTE DES COUPES DE L'EXERCICE 2011

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'aménagement forestier, les services de l'ONF ont élaboré un extrait d'assiette des coupes pour l'année 2011.

Vu le plan d'aménagement forestier,  
Vu la proposition des services de l'ONF concernant l'assiette des coupes 2011, par courrier du 30 août 2010,

- Sur proposition de Mme JEANPIERRE, adjointe déléguée, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- adopte l'assiette des coupes pour 2011 selon proposition en date du 30 août 2010.
- demande à l'Office National des Forêts d'inscrire les coupes suivantes à l'état d'assiette 2011, conformément au plan d'aménagement : parcelles 14-25-75-130-6-32-46-57-59-64-74-89-93-94-128-132-170-180-181.
- demander l'inscription par anticipation de la parcelle 133 suite à l'analyse actualisée de la gestion, au contexte économique actuel et au regard de la cohérence des exploitations sur le secteur.
- demander l'ajournement pour les parcelles 53 et 67.
- demander la coupe d'emprise par nécessité des parcelles 31-77-78.
- autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document relatif au suivi de cet état.

Mme JEANPIERRE précise que les ventes de feuillus sont actuellement mauvaises.  
M. Raymond MARCHAL indique que l'exploitation d'une parcelle privée au Brabant nécessite la remise en état de la route.

M. le Maire indique qu'un courrier sera adressé à l'entreprise qui a réalisé les travaux.

### MODIFICATION DE BAIL AGRICOLE "TÊTE DU CHEMENEAU" M. AUBRIAT PASCAL

Par décision du 31 mars 2003, le Conseil Municipal a renouvelé le bail agricole pour le secteur "Tête du Chemeneau". A l'intérieur de l'emprise du parc, un rocher d'escalade est utilisé par la section escalade de la société omnisports "La Bressaude".

Afin de clarifier les utilisations de ce terrain sur le secteur, il est proposé une modification du bail.

Ainsi, la parcelle AP 247 sera extraite du bail. M. AUBRIAT suite à sa demande.  
La surface baillée sur ce secteur passe à 16 ha 30 a 70 ca (soit 1530 m<sup>2</sup> ; emprise roche et abords immédiats).  
Les autres clauses du bail sont inchangées.

Après avoir entendu l'exposé qui précède, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord à la modification ci-dessus et autorise M. le Maire ou son représentant à donner suite à ce dossier et à signer l'avenant correspondant.

## INTERCOMMUNALITÉ

### RAPPORT D'ACTIVITES 2009 - SIVU TOURISME HAUTES-VOGES

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code des Collectivités Territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale sont tenus d'adresser à chaque collectivité membre un rapport d'activités retraçant le fonctionnement et l'entretien de l'EPCI.

M. Alain LEMAIRE retrace l'activité du SIVU Tourisme Hautes-Vosges, budget et actions effectuées.

On note une importante activité, avec notamment le suivi des dossiers des tremplins.

A noter également l'acquisition de nouveaux matériels pour l'activité location.

Excédent fonctionnement : 11 000 €

Excédent investissement : 95 000 €

M. le Maire ajoute que la commune de Cornimont a demandé à adhérer au SIVU Tourisme.

En réponse à une question de Mme Catherine MOUGEL, M. le Maire précise le principe de l'adhésion : L'accord du SIVU est nécessaire avant l'arrêté final du Préfet.

Mme Véronique BELEY demande si le label Famille Plus est de la compétence du SIVU, Ce label est de la compétence de chaque commune.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport du SIVU Tourisme Hautes Vosges 2009.

## DIVERS

### RAPPORT D'ACTIVITES D.S.P. REMONTEES MECANIKES - BRABANT ET LISPACH

Conformément aux dispositions de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire de service public doit produire avant le 1<sup>er</sup> juin, un rapport retraçant les opérations afférentes à l'exécution de la délégation ainsi qu'à la qualité du service. Ce rapport fait l'objet d'une communication au Conseil Municipal.

Brabant ; 7 500 journées skieurs contre 11 000 l'année précédente. Baisse du chiffre d'affaires.

Lispach : Rapport présenté en juin

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation des rapports d'activités précités

M. le Maire rappelle qu'une commission sera mise en place au printemps pour l'étude des Délégations de Services Publics et les perspectives d'aménagement et tarifs.

Il informe de la demande de Labellemontagne de proroger de 5 ans la DSP. Les services de la Préfecture ont été sollicités.

### RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU SERVICE DES EAUX 2009

Ce rapport fait état des ressources en eau de la commune au plan qualitatif et quantitatif et comporte de nombreux renseignements statistiques.

Point important : il fait apparaître le coût réel au m<sup>3</sup> du prix de l'eau par le biais d'une facture proforma, arrêtée à 120 m<sup>3</sup> pour permettre une comparaison entre communes à l'échelon national, soit pour La Bresse 132,51 €.

A noter que la redevance pollution d'un montant de 0,265/m<sup>3</sup> est reversée à l'Agence de l'Eau.

M. Claude THIRARD précise que le réseau dessert 1846 résidences principales et 1465 résidences secondaires. Il existe 9 réservoirs et 16 cuves.

Le nombre de compteurs est de 2 750 dont 790 équipés de dispositifs de relève à distance.

En 2009, 251 117 m<sup>3</sup> ont été consommés, 358 291 m<sup>3</sup> produits.

Le rendement de l'ensemble des réseaux est de 70 %.

L'eau distribuée en 2009 s'est révélée de manière générale de bonne qualité bactériologique.

Principaux travaux réalisés en 2009 :

Travaux sur les réservoirs du Nol et du Chajoux	9 976 €
Modification conduite chemin des Mortes	12 081 €
Travaux Belle Hutte	140 022 €
Remplacement branchements en plomb	16 365 €

Principaux travaux programmés en 2010 :

Extension de réseaux	58 000 €
Travaux Belle Hutte	706 100 €
Dévoisement réseau de Moyenmont	12 000 €
Remplacement conduite du Chajoux	12 000 €
Travaux sur réservoirs du Nol et du Chajoux	26 800 €
Bouclage du Breuil	100 000 €

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport 2009 du service des eaux. Ce document est consultable en Mairie par tout public.

### T.N.T. - AUTORISATION D'ACQUISITION D'UN EMETTEUR ET D'ESTER EN JUSTICE CONTRE LE C.S.A.

Afin de ne pas léser une partie des habitants de La Bresse, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'équipement TNT de l'émetteur des Planches auprès du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.

Cette démarche contrainte et forcée par le non respect d'engagements antérieurs (Courriers du CSA et TDF) impose une action en justice afin de faire respecter les droits de la commune et de ses habitants.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à entamer toutes les procédures judiciaires nécessaires au respect des engagements pris.

Lecture est faite du projet de délibération.

Monsieur le Maire rappelle les différents courriers échangés et l'aide de l'Association Nationale des Elus de la Montagne. Il souligne la forte réactivité de l'ANEM, composée d'élus de diverses sensibilités.

Il annonce que ces différentes actions ont eu apparemment raison puisque le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel vient de l'informer téléphoniquement que l'émetteur des Planches sera pris en charge par les chaînes ; avec toutefois une attente jusqu'au 8 octobre. TDF doit faire le maximum pour raccourcir ce délai.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de cette décision mais donne son accord

dans le sens ci-dessus en cas de non respect de la décision prise. Monsieur le Maire insiste sur la nécessité d'être déterminé pour défendre les intérêts de nos populations grâce aux contacts multiples qu'il convient toujours de préserver.

## QUESTIONS DIVERSES

### ► Tarifs énergie

La Régie Municipale d'Electricité a fait les comptes de la libéralisation du marché de l'énergie.

Présentation des nouveaux tarifs EDF (en ligne sur le site internet de la régie).

+ 10 à 20 % sur les tarifs d'achat à EDF

En raison de l'augmentation des tarifs, la perte financière pour la régie est estimée à environ 200 000 €.

De plus, les usagers devront maintenant s'acquitter de la taxe locale (imposé aux communes)

### ► Bilan festival de sculpture - Perspectives

Après cette 20<sup>ème</sup> édition dont le succès a été relevé par les uns et autres, il était important de préciser l'implication de la ville de La Bresse dans la mise en oeuvre de cette manifestation, tout en soulignant l'engagement fort du comité (fonctionnement par pôles avec des référents) et de l'ensemble des bénévoles qui entourent le Festival

Bilan financier 2010 : Dépenses 43 300 € avec une subvention de 8 000 € de la région Lorraine et des recettes liées aux encarts publicitaires (6 450 €) et à la quote-part sur la vente des sculptures, la Maison des Loisirs et de la Culture ayant quant à elle le suivi des dépenses liées aux actions en direction des scolaires, les boutiques, la buvette.

En complément de cela s'ajoutent les prestations des agents des STM et des services administratifs évaluées pour 2010 à 1135 h (soit 25 000 €).

Présentation des résultats d'un sondage parmi le public (139 personnes):

Moyenne d'âges : 50 ans mais avec une proportion de jeunes famille importante

Beaucoup de familles, 65 personnes venaient pour la première fois et des provenances évaluées à 25 départements.

Au vu de ces chiffres, la notoriété du festival grandit.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour les demandes de subventions du festival 2011 auprès du Conseil Régional de Lorraine, du Conseil Général des Vosges, de l'Union Européenne, de la Direction Régionale des Affaires culturelles, FNADT CIM (massif des Vosges), de la Communauté de Communes de la Haute Moselotte et tout organisme susceptible d'apporter un soutien financier au festival de sculpture.

### ► Réunion publique

Une réunion publique est organisée le 15 octobre pour présenter les travaux d'aménagement de la mairie, de Lispach, de la Maison des arts et métiers, des logements et maison de retraite.

### ► Mission Archives de Bernard VALDENNAIRE

Fin de la mission en octobre 2010 (fin du contrat aidé) : Mission réalisée très satisfaisante, étendue également à la RME. Le travail réalisé devra être poursuivi par les services

► M. le Maire donne lecture d'un communiqué de l'Association des Maires de France du 16 août 2010 après des déclarations ministérielles menaçant les communes de sanction si les maires n'interviennent pas sur la **délinquance** : Extrait :

*"En revanche, l'AMF ne saurait accepter le principe général de "sanctions", de "fortes peines d'amendes" à l'encontre des maires suspectés de ne pas assurer leur rôle de prévention.*

*En effet, nos territoires sont divers par leur démographie, par leurs capacités financières, par les taux ou les formes de délinquance qui les affectent. Dans chaque commune, c'est le maire et le conseil municipal qui définissent et mettent en œuvre en fonction de la spécificité du territoire, la politique de prévention adaptée.*

*Vouloir calquer une solution uniforme pour l'ensemble du territoire national, alors que les situations sont hétérogènes d'une commune à l'autre, ne serait ni réaliste, ni opérationnel.*

*Les Maires de France souhaitent enfin qu'un nouvel élan soit donné aux contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance qui parfois connaissent une certaine léthargie pour leur rendre toute l'efficacité en terme de lutte contre l'insécurité qu'attendent nos concitoyens."*

► Suite aux réunions de quartier, M. le Maire et M. Claude THIRARD ont alerté les services -Commune/ DVA- sur la nécessité de laisser la place aux piétons lors de la réfection des routes

### ► Remerciements

- Escaliers MOREL pour l'élargissement du pont Gomel

- Souvenir Français pour l'attribution d'une subvention

- ANENA (étude neige et avalanches) pour l'attribution d'une subvention

- IRWEGO pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'organisation de l'enduro des Hautes Vosges VTT

- Club de foot belge pour l'accueil reçu lors du stage à La Bresse

### ► Mme Liliane MENGIN donne lecture du compte rendu du Comité Mali

Suite à l'accord du Conseil Municipal d'une subvention exceptionnelle de 3000 € pour lutter contre la sécheresse au MALI, Liliane présente le compte rendu d'utilisation de cette aide.

L'aide a permis l'achat d'aliments, d'huile et gasoil et a fait l'objet d'une répartition collective sous le contrôle des élus locaux et du préfet. 21 villages ont été aidés

Le Comité Mali à quant à lui versé 1000 €.

### ► Mme Francine GAILLET fait le compte rendu de la Commission Achats du mois d'août

1) Programme de voirie 2010 - Mise en œuvre d'enrobés :

TRB TRAPPID-BIGONI de St Nabord pour un montant de 55 936.00 € HT soit 66 899.46 € TTC.

2) Travaux de bardage bois dans les bâtiments communaux :

Construction du Raindé pour un montant de 58 799.50 € HT soit 70 324.21 € TTC.

3) Travaux de couverture dans les bâtiments communaux :

Usine du Daval : Maisons Mougin pour un montant de 28 519.11 € HT soit 34 108.86 € TTC.

Stand de la Ténine : BOVE Bâtiment pour un montant de 14 541.62 € HT soit 17 391.78 € TTC.

4) Travaux de mise en place d'une passerelle sur le Chajoux :

FRAMATEC de Dinozé pour un montant de 52 500.00 € HT soit 62 790.00 € TTC.

► Mme Claudine VINCENT-VIRY présente le **projet d'EPHAD** avec le choix du Cabinet BOUILLON-BOUTHIER.

Elle rappelle les critères ayant motivé cette décision par la commission d'attribution.

Projet approuvé à l'unanimité

► M. Patrice PROST informe l'assemblée de la tenue d'un **concert le 8 octobre** à la salle de cinéma

### ► Motion de soutien à Mme Sakineh Mohammadi Ashtiani

Sur proposition de M. Jean-Pierre SAVOYE, le Conseil Municipal, à l'unanimité, dit non à la peine de lapidation prononcée par la justice iranienne à l'encontre de Mme Sakineh Mohammadi Ashtiani, détenue en Iran.

Au nom des droits de l'homme et du citoyen, la torture physique et psychologique ne représente pas l'impartialité de la justice.

En conséquence, il est demandé aux responsables iraniens d'arrêter la procédure de lapidation relative à Mme Sakineh Mohammadi Ashtiani.

M. le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 0 h 30

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Sylvain MOUGEL

Guy VAXELAIRE



3, rue Joseph Rémy  
88250 LA BRESSE  
☎ 03 29 26 57 75

La Toussaint approche...  
Coussins d'éléments secs,  
Chrysanthèmes, Bruyères,  
Santolines.... sont arrivés !

Ouvert le  
dimanche 31 octobre,  
de 8h à 12h et de 14h à 18h  
ainsi que le lundi 1<sup>er</sup> Novembre  
de 8h à 12h





